

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

PALATINE ENTREPRISES FAMILIALES ISR

ISIN : FR0000990921

Cet OPCVM est géré par PALATINE ASSET MANAGEMENT

Objectifs et politique d'investissement

L'OPCVM recherche une performance à long terme supérieure à l'EUROSTOXX 50 dividendes nets réinvestis (son indicateur de référence a posteriori), par le biais d'une allocation d'actifs basée sur une sélection d'actions de la zone euro, notamment de moyenne capitalisation, et grâce à l'utilisation de critères extra-financiers. Il est à tout moment exposé de 60% à 100% de son actif au risque actions, sans contrainte de détention par secteur d'activité ou autre. L'OPCVM est éligible au Plan d'Epargne en Actions (PEA) et est investi à hauteur de 75 % minimum en actions de sociétés éligibles de la zone euro, et à hauteur de 50% minimum dans des sociétés familiales dont au moins 10% du capital sont contrôlés par une ou plusieurs familles. Ces dernières peuvent également disposer d'un siège au conseil d'administration ou avoir un représentant dirigeant. Le Fonds pourra également investir dans leurs filiales cotées.

La répartition des investissements par pays varie selon les choix discrétionnaires de la gestion. Il pourra investir jusqu'à 25% maximum de son actif net en titres de créance et instruments du marché monétaire, libellés en euro, sans répartition prédéfinie entre dette privée et dette publique. La gestion procède à l'allocation du niveau de risque de crédit et ne se réfère pas exclusivement et mécaniquement aux notations émises par les agences de notation et met en oeuvre sa propre analyse interne. Il pourra investir jusqu'à 10% de l'actif en parts ou actions d'OPCVM ou de FIA.

L'objectif extra-financier du fonds est conforme aux dispositions de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du parlement européen et du conseil (SFDR).

La stratégie d'investissement est discrétionnaire, fondée sur la sélection des titres, et ne vise pas une réplique de l'indice.

Les entreprises sélectionnées le seront dans un premier temps sur des critères financiers classiques quantitatifs puis qualitatifs, en prenant simultanément en compte la pérennité de l'actionariat pour sélectionner des entreprises familiales. La gestion appliquera ensuite un filtre dit ISR pour prendre en compte la capacité des entreprises à intégrer dans leur choix de développement les critères ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance) : Approche Best in class et en sélectivité par rapport à l'univers investissable. Cette approche privilégie les émetteurs les mieux notés d'un point

de vue extra-financier au sein de leur secteur d'activité (sans privilégier ou exclure un secteur par rapport à l'indice boursier servant de base de départ) en réduisant au minimum de 20% l'univers d'investissement.

Nous attirons l'attention sur l'absence d'une norme ESG unique et universelle. Les informations extra-financières sont très diverses et traitées de manière différente selon les émetteurs et les investisseurs. L'approche Best in Class n'exclut aucun secteur et consiste à investir dans les sociétés les moins mauvaises de leur secteur, mais pas forcément les plus vertueuses sur le plan ESG.

Le processus interne calcule une note sur 20 pour chaque entreprise résultant de la moyenne équipondérée des notations des six domaines suivants : les ressources humaines, les comportements sur les marchés, les droits humains, l'environnement, la gouvernance et l'engagement sociétal.

La gestion est active, repose sur la composition d'une allocation d'actifs privilégiant les sociétés considérées comme étant de qualité, à bonne visibilité et à prix raisonnable, sans contrainte sectorielle, de capitalisations et de répartition par pays. Elle pourra utiliser des instruments financiers à terme sur actions et sur indices en couverture des titres détenus, pour ajuster ou augmenter l'exposition au risque actions. Les engagements hors bilan de l'OPCVM sont limités à 100% de l'actif.

Type de fonds : OPCVM - UCITS V

Classification AMF de l'OPCVM : Actions de pays de la zone Euro

Affectation des revenus : Capitalisation.

Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/

rachats : L'investisseur peut demander le rachat de ses parts tous les jours ouvrés avant 12h ; ce rachat sera alors exécuté sur la base de la valeur liquidative datée du même jour.

Fréquence de valorisation : Chaque jour de bourse à Paris, à l'exception des jours fériés légaux selon le code du travail français.

Durée de placement recommandée : Ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans un délai de 5 ans.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible,

A risque plus élevé



1 2 3 4 5 6 7

Cet indicateur représente la volatilité historique annuelle de l'OPCVM sur une période de 5 ans.

L'indicateur de risque de l'OPCVM reflète l'exposition entre 60% et 100% de son actif en actions composant son univers d'investissement.

Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Risque(s) important(s) pour l'OPCVM non pris en compte dans cet indicateur :

Risque de crédit : En cas de dégradation de la situation ou de défaillance d'un émetteur, la valeur des titres de créance peut baisser et entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque de contrepartie : L'OPCVM pouvant avoir recours à des instruments financiers négociés de gré à gré (titres de créance, prises en pension) il existe un risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de l'OPCVM.

Risque de perte en capital : L'investisseur ne bénéficie d'aucune garantie de capital et peut donc ne pas retrouver son capital initialement investi.

Risque lié à la gestion discrétionnaire : Une gestion de conviction induit qu'une part importante de la gestion du fonds dépend de la capacité du gérant à anticiper les mouvements de marché.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	2.00%
Frais de sortie	Néant
Frais prélevés par l'OPCVM sur une année	
Frais courants	2.48%
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de performance	0.812%

Méthode : 20.00% de la différence positive entre la performance du fonds et celle de l'indicateur de référence, sur l'année civile.

La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part est négative, tout en restant supérieure à l'indice de référence.

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

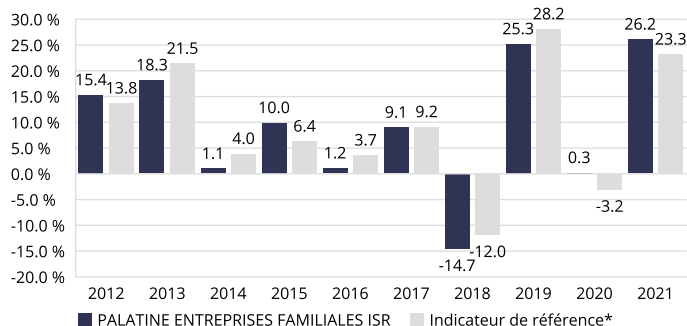
Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos au 31/12/2021.

Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre. Il exclut les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre OPCVM.

Commission de surperformance : une période de rattrapage des éventuelles sous-performances passées sera appliquée sur une période d'observation extensible de 1 à 5 ans.

Pour plus d'information sur les frais du Fonds, veuillez vous reporter aux pages 11 et suivantes du prospectus, disponible à l'adresse www.palatine-am.com.

Performances passées



Les performances affichées dans le diagramme ne constituent pas une indication fiable des performances futures.

Les performances annuelles sont calculées après déduction de tous les frais prélevés par l'OPCVM.

Date de création de l'OPCVM : 1999

Date de création de la part : 29/01/1999

Devise de référence : Euro

Indicateur de référence : Eurostoxx 50 dividendes nets réinvestis.

La performance de l'OPCVM est calculée coupons nets réinvestis. Celle de l'indicateur de référence ne tient pas compte des éléments de revenus distribués, jusqu'au 31/12/2012.

* Depuis le 01/01/2013, la performance de l'indicateur de référence est calculée dividendes nets réinvestis.

A compter du 01/06/2017, la méthode de sélection des titres est modifiée.

Informations pratiques

Dépositaire : CACEIS Bank

Le dernier prospectus et les derniers documents d'informations périodiques réglementaires, ainsi que toutes autres informations pratiques sont disponibles en français gratuitement auprès de Palatine Asset Management - TSA 60140 - 93736 Bobigny cedex 9, ou sur son site internet www.palatine-am.com.

La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion, et sur son site internet.

Les détails de la politique de rémunération actualisée peuvent être obtenus sur simple demande écrite et sont disponibles sur le site internet www.palatine-am.com.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du Fonds peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller financier.

La responsabilité de PALATINE ASSET MANAGEMENT ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du Fonds.

Compte tenu des dispositions du règlement UE « Sanctions Russie » N° 833/2014 modifié, la souscription des parts de ce fonds est interdite à tout ressortissant russe ou biélorusse, à toute personne physique résidant en Russie ou en Biélorussie ou à toute personne morale, toute entité ou tout organisme établi en Russie ou en Biélorussie sauf aux ressortissants d'un État membre et aux personnes physiques titulaires d'un titre de séjour temporaire ou permanent dans un État membre.

L'OPCVM et ses parts ne sont pas et ne seront pas enregistrés aux Etats-Unis en vertu de la loi US Securities Act de 1933 ou de toute autre réglementation des Etats-Unis. Les parts ne doivent pas être proposées, vendues ou transférées, directement ou indirectement, aux Etats-Unis (y compris dans ses territoires et possessions) au bénéfice ou pour le compte d'une « U.S. Person » selon la définition de la réglementation américaine « Regulation S » ou de résidents aux Etats-Unis.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

La société de gestion PALATINE ASSET MANAGEMENT est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 01/07/2022.